



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Consultation particulière et audition publique sur le projet de loi n^o 1 – Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal

Procès-verbal de la séance du 3 juin 2014

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n^o 93-20140604

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 3 JUIN 2014	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2

ANNEXE

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Séance du mardi 3 juin 2014

Mandat : Consultation particulière et audition publique sur le projet de loi n° 1 – Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal (Ordre de l'Assemblée le 2 juin 2014)

Membres présents :

M. Auger (Champlain), président

M^{me} Ouellet (Vachon), vice-présidente

M. Carrière (Chapleau)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Hardy (Saint-François)

M. Laframboise (Blainville), porte-parole du deuxième groupe d'opposition responsable des régions de la Métropole, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

M. Lelièvre (Gaspé)

M. Lisée (Rosemont), porte-parole de l'opposition officielle pour la Métropole, en remplacement de M. Leclair (Beauharnois)

M. Moreau (Châteauguay), ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

M. Morin (Côte-du-Sud)

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M. Pagé (Labelle)

M. Rousselle (Vimont)

M. Spénard (Beauce-Nord)

Témoin :

Commission d'accès à l'information :

M^e Jean Chartier, président

M^e Jean-Sébastien Desmeules, directeur des affaires juridiques et secrétaire général

M^e Sophie Giroux Blanchet, juriste

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 19, M. Auger (Champlain) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Moreau (Châteauguay), M. Lisée (Rosemont) et M. Laframboise (Blainville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Commission d'accès à l'information.

Il est convenu de permettre au témoin de poursuivre son exposé au-delà du temps qui lui était imparti.

L'audition se poursuit.

À 16 h 35, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Yannick Vachon

Pierre-Michel Auger

YV/cv

Québec, le 3 juin 2014

ANNEXE I

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des organismes qui ont été entendus

Commission d'accès à l'information

001M